



**Demande de Prix Modification NO. 003****LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À :**

Diffuser les réponses du Canada aux questions des soumissionnaires, de faire une modification de la date de clôture et de faire une modification à l'Autorité contractante de la DDQ.

REMARQUE : Les questions des soumissionnaires sont numérotées selon leur ordre d'arrivée à Services partagés Canada (SPC). Les soumissionnaires doivent prendre note que les questions et les réponses pour la présente invitation à soumissionner peuvent ne pas être diffusées dans l'ordre sur Achatsetventes.gc.ca.

**Question 5:**

Tous les câbles peuvent-ils être interchangeables entre les KVM à 2 et 4 ports? Ou la Couronne accepte-t-elle 2 câbles différents?

La même question se pose pour la quantité d'options.

**Réponse 5:**

Les câbles KVM doivent être interchangeables entre les deux KVM. La Couronne n'accepte pas 2 câbles différents pour les KVM.

**Question 6:**

Le client va-t-il tester les unités avant que le marché ne soit attribué?

**Réponse 6:**

Conformément à la Partie 2, Section 2.6 Unités de test dans la DDP, le client peut demander des tests avant l'attribution du marché.

**Question 7:**

Le commutateur KVM sécurisé à deux ports DVI-I NIAP 3.0 peut-il être un commutateur KVM sécurisé DVI-D à 2 ports NIAP 3.0 avec les câbles DVI-D inclus?

**Réponse 7:**

Le commutateur KVM à 2 ports DVI-I NIAP3.0 doit être DVI-I.

**Question 8:**

Est-ce que le KVM en lien double à 4 ports nécessite une tête double ou une seule tête?

**Réponse 8:**

Une seule tête

**Question 9:**

La Couronne exige-t-elle que les commutateurs soient conformes aux certifications de sécurité NIAP PP 3.0 et EAL 4+?

**Réponse 9:**

Oui

**Question 10:**

La Couronne exige-t-elle que les commutateurs fournissent les indicateurs Verr Num, Verr Maj et Arrêt Défil?

**Réponse 10:**

Oui

**Question 11:**

La Couronne a-t-elle besoin que les commutateurs puissent empêcher les périphériques USB de basculer entre les canaux lors de la modification de sources?

**Réponse 11:**

Oui

**Question 12:**

Pouvez-vous expliquer plus en détail ce que signifie " un maximum de 3 amendements" à la section 6.10(b) de l'offre, indiquant " Les options pour acheter les quantités supplémentaires ... peuvent être exercées par un maximum de 3 amendements par utilisateur identifié au contrat de la DDP. Sauf accord contraire du contractant et de l'autorité contractante, à tout moment dans un délai de 24 mois suivant la date d'attribution du contrat de la DDP.

**Réponse 12:**

Dans l'année suivant le contrat, le client peut exercer les quantités facultatives. Ils n'ont pas besoin d'exercer toutes les quantités dans un seul amendement, donc ils ont un maximum de 3 fois pour demander un amendement afin d'acheter des quantités supplémentaires. S'ils exercent toutes leurs options dans le premier amendement, ils ne peuvent plus en obtenir. En outre, rien ne garantit que le client exerce des options.

**Question 13:**

Sur les éléments de quantité d'option, est-ce que les quantités sont fermes ? Ou si par exemple le commutateur KVM sécurisé DVI-I 2 ports NIAP 3.0 qui est de 100 ch. Est-ce que c'est jusqu'à 100 ch. ou 100 ch

**Réponse 13:**

La quantité demandée pour le commutateur KVM sécurisé DVI-I 2 ports NIAP 3.0 est de 100 unités. Le client peut exercer les options initiales du client et acheter jusqu'à 100 unités supplémentaires.

**Modification de la date de clôture de DDQ:**

La nouvelle date de clôture de DDQ est le 27 juillet, 2017 à 2:00PM.

**Modification a le Autorité contractante de le DDQ**

S'il vous plait adresser toutes questions et les submissions à Steve.Perron@canada.ca

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LE DDQ RESTENT INCHANGÉS.**